

29.06.2009 – 13:28 Uhr

Commission de la santé: Medi24 salue l'approbation d'un service de conseil médical par téléphone

Berne (ots) -

Medi24 se réjouit du soutien apporté vendredi passé, 26 juin 2009, par la Commission de la santé du Conseil national (CSSS-N) à l'introduction d'un service de conseil médical par téléphone. Le conseil téléphonique doit fonctionner de manière indépendante des assureurs-maladie, selon le principe "qui assure ne traite pas, et qui traite n'assure pas". Le Parlement décidera de l'introduction définitive des consultations médicales par téléphone pendant la session de cet automne.

Avec plus de 400 000 consultations par télémédecine cette année, Medi24 est en tête du marché en Suisse. Plus de deux millions de personnes ont accès à Medi24 par le biais de leur assurance-maladie ou de réseaux de médecins. Pendant les jours de pointe, l'entreprise compte plus de 3 000 consultations par jour. Une équipe interdisciplinaire de médecins secondée par des conseillers médicaux diplômés dispense des prestations selon des critères médicaux et éthiques en allemand, français, italien et anglais, 24 heures sur 24. L'entreprise a son siège à Berne et emploie 100 collaborateurs et collaboratrices. Medi24 appartient depuis 2007 au groupe Mondial, leader en prestations d'assistance au niveau mondial.

Contact:

Grazia Siliberti
Head of Marketing and Communication Medi24
Tél. direct: +41/31/340'05'09
Mobile: +41/79/616'86'32
Fax: +41/31/340'05'55
E-Mail: g.siliberti@medi24.ch
Internet: www.medi24.ch,

Mondial Assistance
Bolligenstrasse 54
3006 Berne

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100012145/100585903> abgerufen werden.